

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MAI 2026



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2026_074

APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE A PASSER AVEC LE CNFPT ET LA SOCIÉTÉ LPN GLOBAL SERVICES PORTANT USAGE DE LOCAUX AU PROFIT DE LA POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE DE CHATOU

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le , s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à Chatou, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Vincent GRZECZKOWICZ, Inès de MARCILLAC, Laurent MALOCHET, Pierre ARRIVETZ, Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS, Christelle HANNEBELLE, Guilhem PEAUCELLE, Laurence GNEMMI, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Bertrand BRUNET, Cécile DELAUNAY, Marc SAULNIER, Laure PETRELLUZZI, Laurent LEFEVRE, Laurent GENINI, Fabien BARSUKOW, Njoud PAYEN, Arnaud BEAUVOIR, Aurélie PIOT, Romain BRUDER, Elodie MEHAULT, Marine RIGATTI, Quentin BERNARD, Aude HENNEQUIN, Paul MARSAL, Matthieu LECROSNIER, Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie MINART-GIVERNE à Eric DUMOULIN, Véronique LIGNIER à Paul MARSAL, Marcel PEDRO à Dominique BAUD

Secrétaire :

Romain BRUDER

Les 36 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de la formation au maniement des armes, les agents de la police municipale sont tenus, conformément à la réglementation en vigueur, de suivre au minimum deux séances d'entraînement par an et par arme. Ces sessions, organisées par le CNFPT avec l'intervention d'un moniteur habilité, doivent impérativement se dérouler dans un stand de tir agréé.

La Ville de Chatou ne disposant pas d'équipements adaptés, elle a jusqu'à présent conclu une convention avec la société S.E.T. Toutefois, cette dernière offre un nombre restreint de créneaux, dont la planification ne correspond pas pleinement aux exigences opérationnelles du service. Afin d'améliorer l'organisation de ces entraînements, la Ville souhaite bénéficier d'une plus grande souplesse dans la programmation.

Dans cette perspective, la société LPN Global Services propose de mettre à disposition ses installations, situées à Éragny-sur-Oise (95218), dans le cadre d'une convention d'utilisation de ses locaux et équipements. Ce stand de tir, plus proche géographiquement, offre des créneaux plus flexibles et mieux adaptés aux besoins de la police municipale.

Le coût de cette mise à disposition s'élève à 360 euros TTC par demi-journée.

Le Conseil municipal est ainsi invité à approuver cette convention, afin de permettre à la collectivité de répondre pleinement à ses obligations réglementaires.

DÉLIBÉRATION

Vu Le Maire de la Ville de Chatou,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2122-18, L.2122-20, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Innovation Numérique et Affaires Générales en date du 19 mai 2026,

Considérant l'utilisation du stand de tir de la Société LPN Global Services par la Police Municipale de Chatou pour ses entraînements aux tirs obligatoires,

Considérant la nécessité de conclure une convention d'usage des locaux et installations de la Société LPN Global Services,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention tripartite relative aux modalités pratiques et financières de mise à disposition des locaux et installations de la société LPN Global Services, au profit de la Ville de Chatou et en partenariat avec le Centre National de la Fonction publique Territoriale (CNFPT) telle qu'annexée à la présente délibération.

- **d'autoriser** la signature de la convention avec la société LPN Global Services d'usage des locaux et installations de son stand de tir situés à Eragny-sur-Oise.

Par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTION(S),

Abstention(s) :

Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY